



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 8

| | |
|-------------------|--|
| Réunion du : | Mardi 25 Octobre 2022 |
| Présidence : | M. Guy BOUCHON |
| Secrétaire : | M. Lucien MANGEMATIN |
| Délégué du C.D. : | M. Jean Paul RUIZ |
| Présents : | Mme Laurence BERNARDINI – MM. Blaise SASSO – Bernard BIAVA – Yvan MASSOLO |

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RECTIFICATIF AU PV N° 6 DU 11.10.2022

FORFAITS GENERAUX

ST ZACHARIE U14 D3

Amende financière de 122€

STE MAXIME U16 D1

Amende financière de 122€

SIX FOURS LE BRUSC U17 D2

Amende financière de 122€

ORDRE DU JOUR

- Information
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Reports de match



INFORMATION REGLEMENT ENCADREMENT DES EQUIPES

Chaque club sera tenu, pour toutes les compétitions de jeunes organisées par le District auxquelles il participe, de présenter pour chacune des équipes au moins deux dirigeants dûment licenciés, chargés d'accompagner l'équipe. Dans le cas d'absence d'un arbitre, un des deux dirigeants devra faire office d'officiel. (Art.57)

MODIFICATION CALENDRIER U16 D3

PUGET S/ARGENS : Demande l'engagement d'une équipe U16 D3
La Commission donne son accord : PUGET S/ ARGENS prend la place du club du FC LAVANDOU / BORMES

CHAMPIONNAT U15 – FOOT A 8

Les clubs engagés :

LE MUY FC
LA VALETTE
SAINT ZACHARIE
CŒUR DU VAR
PIVOTTE SERINETTE
LE VAL BESSILON
NANS
COGOLIN

La 1^{ère} journée de Championnat est prévue le 13.11.2022.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2^{ÈRE} PARUTION

U17 D2 Poule B

A ET.S. BRASSOISE 1 – CA ROQUEBRUNOISE 2 : Match du 16.10.2022 (53847.1)

MATCHS EN RETARD

A jouer le 30 Octobre 2022

U17 D1 :

LA VALETTE – LA LONDE du 09/10
SAINT MAXIMIN – CUERS PIERREFEU du 09/10

A jouer le 20 Novembre 2022

U18 D1 Poule A

RACING FC TOULON – NANS du 16/10/2022

U17 D1

LORGUES – ST MANDRIER du 15/10/2022

U17 D2

RAMATUELLE – LES VALLONS du 16/10/2022



U16 D3

PUGET/ARGENS -TOURVES du 02/10/2022

U15 D3 Poule A

ST CYR – LE LAVANDOU du 16/10/2022

U15 D3 Poule B

SALERNES – LE PRADET 2 du 16/10/2022

U14 D1

SPORTING CLUB TOULON 2 – FREJUS ST RAPHAEL 2 du 16/10/2022

U14 D3 Poule A

LE PRADET – PIVOTTE SERINETTE DU 09/10/2022

U14 D3 Poule B

CAMPS – PAYS DE FAYENCE - Match du 15/10/2022 (52682.1)

A jouer le 18 Décembre 2022

U17 D1

COGOLIN – LA VALETTE du 16/10/2022

U17 D2 Poule A

PIVOTTE SERINETTE – CAMPS du 16/10/2022

U16 D1

BRIGNOLES – LE BEAUSSET du 16/10/2022

U16 D2

PIVOTTE SERINETTE – COGOLIN du 16/10/2022

U16 D3

LE MOURILLON – PUGET S/ ARGENS du 09/10/2022

U15 D1

FREJUS ST RAPHAEL 1 – SPORTING CLUB TOULON du 16/10/2022

ST TROPEZ – ST MANDRIER du 16/10/2022

U15 D3 Poule B

BESSE – RIANES du 16/10/2022

U14 D3 Poule A

USAM TOULON – LE REVEST du 16/10/2022

**A jouer au plus tard le Mercredi 04/01
Ou en semaine avec l'accord écrit des 2 clubs**

U14 D1

RACING FC – COGOLIN du 15/10/2022

A jouer le 12 Février 2022

U16 D3

PUGET S/ ARGENS – St ZACHARIE du 16/10/2022

*Prochaine réunion
Le 08 Novembre 2022*

Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ